

Page Facebook de la Ville de L'Assomption  
UNE VILLE PLUS PROCHE QUE JAMAIS DE SES CITOYENS

---

Communiqué

**L'Assomption, le 6 mars 2018.** – Ayant toujours à cœur de bien rejoindre et informer ses citoyennes et citoyens, la Ville de L'Assomption est heureuse d'annoncer qu'elle se rapproche davantage de sa population en possédant maintenant sa page Facebook officielle.

La Ville possédait déjà une page Facebook dédiée exclusivement aux activités du Service des loisirs et de la culture. Or, par le biais de ce média d'information maintenant élargi et accessible sous le lien [facebook.com/VilledeLAssomption](https://facebook.com/VilledeLAssomption), il sera plus facile que jamais de suivre en temps réel tout ce qui touche les activités municipales et les divers services offerts aux citoyens. D'un avis de coupure d'eau, de l'annonce d'un événement culturel à une nouvelle à diffuser rapidement, l'appareil municipal se rapprochera encore plus du citoyen en livrant une information instantanée et variée.

La Ville de L'Assomption souhaite que les internautes adoptent et s'approprient rapidement cette page Facebook et qu'ils la partagent dans leur réseau de contacts. Cette source d'information deviendra un incontournable pour tous ceux et celles qui souhaitent tout savoir sur leur Ville et être au cœur de l'animation de L'Assomption.

#### **Politique éditoriale**

Il est important de rappeler aux citoyens que l'objectif principal de cet outil est de partager de l'information avec le plus de personnes possible. Afin d'assurer un environnement d'échanges courtois et respectueux, la Ville a adopté une [politique éditoriale des médias sociaux](#) disponible sur la page Facebook ou sur le site Internet, et dans laquelle est annexée une nétiquette guidant les normes à adopter sur ce réseau social.

#### **Gestion de la page Facebook**

La page Facebook sera animée durant les heures d'ouverture de bureau, à l'exception des jours fériés. Certaines réponses nécessitant des références auprès des différents services municipaux pourront occasionner un délai de réponse supplémentaire.

#### **Restez informé!**

Les résidents peuvent aussi s'informer en consultant le [site Internet de la Ville](#) ou en s'abonnant au bulletin d'information électronique [Info-Ville](#).